DEPARTEMENT de la Gironde

COMMUNE DE VALEYRAC

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DE VALEYRAC PROCES-VERBAL

Séance du mardi 15 juin 2021

Nombre de membres en

exercice: 15

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze juin l'assemblée régulièrement

Présents: 13

convoqué le 08 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis

BRETON.

Votants: 14

Sont présents: Jean-Louis BRETON, Jean-Claude LACROIX, Dominique JOANNON, Marie-Viviane BAGAT, Mireille DUPUIS, Didier CHEVET, Dominique JACQUEMIN, Loïc BERGEY, Stéphane BERINGUER, Monique CORTINOVIS, Xavier DUCOS, Natacha WARINGHEM, Boris

LINCK

Représentés: Norbert BAISSAC par Didier CHEVET

Excuses: Sébastien COUTHURES

Absents:

Secrétaire de séance: Didier CHEVET

Désignation du secrétaire de séance : M. Norbert BAISSAC

Le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2021 a été approuvé.

M. le Maire aborde l'ordre du jour :

DÉLIBERATIONS:

Objet: FDAEC 2021 -Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes - DE 2021 027 -

M. le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention au titre du FDAEC 2021 (Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes) afin de réaliser les investissements suivants : l'achat d'un défibrillateur, d'un photocopieur multifonction, le remplacement de l'ensemble des panneaux de rue, ainsi que le raccordement de la chaudière de la cantine sur le système de chauffage de l'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL Après avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de réaliser sur l'exercice 2021 les investissements énumérés ci-dessus, estimés à 14 546 € HT soit 17 455.20 € TTC

ARRETE le plan de financement suivant :

BESOINS PREVUS HT		RESSOURCES DEMANDEES HT	
achat d'un défibrillateur	2 242.00€	Subvention FDAEC	9 542.00 €
Achat d'un photocopieur couleur multifonction	4 985.90€		
remplacement de l'ensemble des panneaux de rue	4 622.40€		
Modification chauffage cantine scolaire	2 695.70€		
		Autofinancement	5 004.00 €
Total	14 546.00€	Total	14 546.00 €

Le cout global prévisionnel de l'opération :

Montant HT	14 546.00 €
TVA 20%	2 909.20 €
Montant TTC	17 455.20 €

DIT que la dépense sera inscrite en investissement et la recette du FDAEC à l'article 1328 au budget principal communal.

Objet: Attribution du marché de travaux : réhabilitation du logement communal

M. le Maire Présente le dossier

M. Loïc BERGEY demande la possibilité de faire un point sur le projet en commission Bâtiment car il a repéré des travaux non chiffrés dans les devis et prévus dans le projet.

M. le Maire rappelle la difficulté pour recevoir les devis et les délais impartis concernant l'emprunt et propose de fixer maintenant la date de la commission.

La date de la commission bâtiment est fixée au jeudi 17 juin à 18h30.

La délibération est reportée au prochain conseil municipal

<u>Objet:</u> Souscription d'un emprunt pour les travaux de réhabilitation du logement

M. le Maire informe les élus de l'obligation de reportée cette délibération au prochain conseil puisque le projet de réhabilitation du logement n'a pas été voté

<u>Objet:</u> Renouvellement de la convention avec la commune de Saint-Vivien de Médoc pour l'accueil de Loisirs - DE 2021 028 -

M. le Maire donne lecture de la convention proposée par la commune de Saint-Vivien de Médoc pour l'accueil de loisirs « les petits potes » destiné aux enfants de Valeyrac pendant les vacances et les mercredis.

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le renouvellement de la convention avec la commune de Saint Vivien de médoc pour l'accueil de loisirs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

DIT que la dépense sera prévue au budget principal à l'article 62878.

Objet: Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe - DE 2021 029-

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratif;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE:

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 1/08/2021 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

QUESTIONS DIVERSES:

Organisation des permanences pour les élections des 20 et 27 juin:

Les permanences ont été effectuées. Le tableau sera transmis aux élus

Point sur les manifestations organisées par le comité des fêtes:

Mme Viviane BAGAT demande si le comité des fêtes relance les marchés cet été.

M. le Maire confirme que le président du comité des fêtes lui a indiqué la reprise des marchés nocturnes tous les mardis soir à partir du 6 juillet et qu'il a également prévu une brocante le dimanche 11 juillet au Port de Goulée.

M. le Maire informe les élus qu'il contactera M. le président du comité des fêtes afin de faire le point sur les modalités d'organisation et le protocole sanitaire.

La séance est levée à 19h53